

Club des Amis Du Grenier de Toulouse

- LA CHARTE -

En devenant membre du Club, vous vous engagez à :

- Soutenir activement et durablement le Grenier de Toulouse, en apportant des fonds pérennes pour assurer l'existence et la créativité de la troupe.
- Faire connaître autour de vous le Grenier de Toulouse, en relayant toute idée ou information utile pour le développement de la Compagnie et promouvoir le Club des Amis dans votre réseau relationnel.

Nous, membres du Club, ce qui nous réunit, c'est :

Un engagement responsable pour soutenir activement, aujourd'hui et demain, une belle aventure, pour que le Grenier de Toulouse se consacre à son métier de création et de diffusion du théâtre populaire.

Le partage de valeurs humanistes : « *Nous faisons un théâtre humaniste, un théâtre qui amuse, qui procure du plaisir, de la joie, de l'émotion, tant aux acteurs qu'aux spectateurs.* »

Etant membre du Club, vous bénéficiez :

- D'une invitation unique et personnelle pour chaque spectacle de la Compagnie (exceptées particularités saisonnières et soirée du 31 décembre). Votre accompagnant a droit au tarif B, sauf si il est éligible au tarif C qui prévaut (voir tarifs sur www.grenierdetoulouse.fr). **Exclusif !!!** : Si vous parrainez un nouveau membre, votre accompagnant bénéficiera comme vous d'une invitation.
- D'une réduction de 66% sur le revenu (d'impôt dans la limite de 20% du revenu imposable) ou de 75% sur la fortune (dans la limite de 50 000 €).
- De relations privilégiées avec la troupe du Grenier de Toulouse et de ses partenaires et mécènes.
- D'un service de placement privilégié au Théâtre l'Escale.
- **Nouveau !** : D'une invitation au stage d'improvisation théâtrale animé par Muriel Darras pour les personnes inscrites au Club des Amis.
- De l'accès (sur demande préalable, le mercredi) aux coulisses du théâtre et d'une rencontre avec les comédiens dans « l'envers du décor ».
- De rencontres avec vos pairs de manière conviviale lors d'événements dédiés (après-spectacles, présentation de la saison, journée « Triptyque » et autres temps forts réservés aux différents Clubs de soutien à la compagnie).
- D'informations en avant-première sur la programmation et les projets du Grenier de Toulouse via une newsletter mensuelle et d'un contact mail dédié au Club et d'un accès internet au forum du Club des Amis.
- De 40% de réduction sur la boutique en ligne de la Compagnie.

- D'un service gratuit de covoiturage et de navette-bus au départ du centre de Toulouse (Place Wilson) les vendredis, aller et retour.
- D'un interlocuteur dédié au Club pour un traitement prioritaire et un accueil personnalisé.
- D'un cadeau annuel
- **Nouveau !** : d'un label- signature Internet témoignant de votre engagement philanthropique « Je mécène, et vous ? »

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT ET D'ADHESION AU CLUB DES AMIS

La Compagnie du Grenier de Toulouse est reconnue d'intérêt général depuis 2007 et est habilitée, par les services fiscaux, à recevoir des dons, legs et donations.

Le don est une libéralité en numéraire, éligible à une réduction de 66% sur l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable) ou de 75% sur la fortune (dans la limite de 50 000 €). **La donation** est une transmission de libéralités, faite de son vivant. **Le legs** est la disposition testamentaire par laquelle tout ou partie des biens sont transmis, sans droits de mutation (sans frais de succession).

L'inscription d'un membre au Club des Amis relève d'une procédure simple. Devient membre le particulier ayant complété le formulaire du Club des Amis et sous réserve de l'encaissement du don par le Grenier de Toulouse. Le membre s'engage au titre du mécénat par :

- Soit un don par prélèvement mensuel* d'un don d'un montant au choix à partir de 25€/mois.
- Soit un don ponctuel annuel d'un montant au choix à partir de 300 €.

** Les autorisations de prélèvements seront traitées le 28 du mois courant, à partir de votre date d'inscription. Ce formulaire est disponible notamment sur le site Internet du Grenier de Toulouse et vaut, une fois rempli et signé, acceptation expresse et sans réserves de la présente Charte.*

Un reçu au titre du don sera fourni au membre du club chaque année en clôture d'année fiscale.

Enfin, le Grenier de Toulouse dispose pleinement du droit moral, patrimonial et d'exploitation de son image. Toute utilisation ne peut avoir lieu sans son consentement préalable.

De même, le Grenier de Toulouse ne détient aucun droit d'usage sur toute appellation mentionnant le Mécène. Toute mention relative au membre fera l'objet d'un accord préalable.

Le mécène et le Grenier de Toulouse s'engagent à ne nuire ni à leur image ni à leur réputation respective.

Pour réserver vos places

Chargé des Relations aux Publics
David Gaborit - 05 31 22 10 15 – david.gaborit@grenierdetoulouse.fr

Contacts Mécénat & Relations aux Entreprises

Chargée de Mission :
Sandrine Marrast - 06 61 83 06 20 - sandrine.marrast@grenierdetoulouse.fr

Assistante

Marion Lafage-Coutens – 06 95 35 19 45 – marion.lafage-coutens@grenierdetoulouse.fr

La signature du présent formulaire vaut pour acceptation sans réserve de la Charte du Club des Amis.

Nom et prénom :

Votre date d'anniversaire :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail à laquelle seront envoyées les informations :

Je soussigné(e)..... accepte de soutenir le Grenier de Toulouse à compter de la date de signature du présent formulaire sous la forme suivante :

- Par un DON PONCTUEL (min. 300 €) pour la somme de : _____€, par chèque bancaire (à l'ordre du Grenier de Toulouse)
- Par PRELEVEMENT BANCAIRE MENSUEL (min. 25€) pour la somme de : _____€/mois. Je joins l'ordre de prélèvement ci-dessous signé.

Le présent formulaire est à retourner dûment rempli à :

Grenier de Toulouse
35 rue Bertrand Panouse
31170 Tournefeuille

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

L'ordre de prélèvement bancaire

A découper	
MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	LE NOUVEAU GRENIER
<small>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LE NOUVEAU GRENIER à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LE NOUVEAU GRENIER. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.</small>	
*Coordonnées du débiteur	Coordonnées du créancier
	LE NOUVEAU GRENIER
	35 RUE BERTRAND PANOUSE
	31170 TOURNEFEUILLE
	France
	ICS : FR63ZZ591934
	RUM : Vous sera communiqué ultérieurement par courrier.
	Type de paiement : Récurrent
*IBAN :	
*BIC :	
Tiers débiteur :	
*A _____, *Le _____	*Signature du débiteur
<small>Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</small>	